



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Direction Générale de l'Enseignement et de la
Recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation
et d'éducation**

Bureau des diplômés de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Martine RAMOS
Tél : 01.49.55.50.71
fax : 01.49.55.40.06

NOTE DE SERVICE
DGER/SDPOFE/N2011-2106
Date: 07 septembre 2011

Date de mise en application :
A partir de la rentrée scolaire 2011
Pour la session d'examen 2013

Annule et remplace :
DGER/ POFEGTP/N2001-2109 du 5 novembre 2010

Nombre d'annexes : 2

Le Ministre de l'agriculture
de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et
de l'aménagement du territoire
à
Mesdames, Messieurs les Directeurs
régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Baccalauréat professionnel spécialité «conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin» :
Instructions relatives aux épreuves E5, E6 et E7 et au stage en milieu professionnel

Bases juridiques :

Arrêté du 19 juillet 2011 portant création de la spécialité « conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance.

Circulaire DGER/POFEGTP/N95/N° 2005 du 28 août 1995 relative à l'organisation du CCF.

Circulaire DGER/POFE/C2007-2016 du 20 septembre 2007 relatives aux stages en entreprises des élèves et étudiants des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Résumé : Instructions relatives à la mise en œuvre des épreuves professionnelles E5, E6 et E7 pour la délivrance du baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin »

Mots-clés : Baccalauréat professionnel, épreuves professionnelles, conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin

DESTINATAIRES

Pour exécution :

- Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM
- Hauts-commissariats de la République des COM
- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole
- Unions nationales fédératives d'établissements privés

Pour information :

- Administration centrale
- Inspection de l'enseignement agricole
- Organisations syndicales de l'enseignement agricole
- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole
- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

La note de service précise l'organisation et les modalités de mise en œuvre des épreuves E5, E6, E7 de la spécialité « conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin » du baccalauréat professionnel pour la session d'examen 2013 et suivantes. Les dispositions de la présente note de service sont applicables à partir de la rentrée scolaire 2011.

Les modalités de mise en œuvre des épreuves E1, E2, E3 et E4 sont précisées dans la note de service DGER/SDPOFE/N2010-2118 du 6 septembre 2010.

Les dispositions de la note de service DGER/POFEGTP/N2001-2109 du 5 novembre 2001 sont abrogées à l'issue de la session d'examen 2012.

Sommaire

Présentation générale

Tableau du règlement d'examen

1. Epreuve E5

2. Epreuve E6

3. Epreuve E7

Annexes

Présentation générale

Les règles d'évaluation ont changé suite à la mise en place du référentiel de certification dans le référentiel de diplôme défini pour les différentes spécialités du baccalauréat professionnel.

Le référentiel de certification est un document constitutif du référentiel de diplôme. Il présente l'ensemble des **capacités** attestées par la délivrance du diplôme et décrit les modalités d'évaluation pour l'obtention du diplôme.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire, aptitudes, comportements ou attitudes dans la réalisation d'une action donnée (définition proposée dans le Répertoire national de la certification professionnelle). Sa mise en œuvre se traduit par des résultats évaluable.

Les capacités sont organisées selon une liste structurée en **capacités globales** (ex. : C1, C2...) déclinées en **capacités intermédiaires** (ex. : C11, C12... pour la capacité globale C1).

Les capacités attestées par le diplôme sont de deux ordres, des capacités « générales » et des capacités « professionnelles » :

- Les « **capacités générales** » sont mobilisées principalement dans des situations de la vie sociale ou citoyenne. Elles participent à la caractérisation du niveau du diplôme, contribuent à préciser les degrés d'autonomie et de responsabilité ou encore font référence à des aspects éducatifs et prospectifs. Les capacités générales sont communes à toutes les spécialités d'un même diplôme.

- Les « **capacités professionnelles** » sont relatives à des actions mises en œuvre dans un cadre professionnel et visent la maîtrise des situations professionnelles.

Les modalités d'évaluation proposées constituent le **règlement d'examen** (tableau 1). Elles fournissent la liste et le descriptif des **épreuves** permettant l'obtention du diplôme. Une épreuve est conduite en cours de formation ou en épreuve ponctuelle terminale.

Les capacités globales du référentiel de certification du baccalauréat professionnel sont validées grâce à 7 épreuves.

Celles-ci sont organisées par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des contrôles en cours de formation pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les autres candidats.

Pour les candidats hors CCF, chaque épreuve vise l'atteinte de la capacité globale afférente à l'épreuve.

Pour les candidats en CCF, chaque épreuve vise l'atteinte de la capacité globale afférente à l'épreuve. Un contrôle en cours de formation (CCF) ou une épreuve ponctuelle terminale (EPT) peut viser une capacité intermédiaire ou la capacité globale.

Les notes attribuées au contrôle en cours de formation sont en points entiers.

TABLEAU 1 : REGLEMENT D'EXAMEN

(annexé à l'arrêté du 19 juillet 2011 précité)

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin » »			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public ou privé habilité		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité (D337/74 du code rural et de la pêche maritime)		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de trois ans d'expérience professionnelle	
EPREUVES	Unité	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 * : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde	U 1	4	Terminale ponctuelle écrite en deux parties	2x2 h	CCF		Ecrite en deux parties	2x2 h
E2 : Langue et culture étrangères	U 2	1	CCF		CCF		Orale	0 h 20
E3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES**	U 3	1	CCF		CCF		Pratique	
E4 * : Culture scientifique et technologique	U 4	4	Terminale ponctuelle écrite	2 h	CCF		Ecrite en deux parties	2x2 h
E5 : Choix techniques	U 5	2	Terminale ponctuelle écrite	2 h 30	CCF		Ecrite	2 h 30
E6 : Pilotage de l'entreprise	U 6	3	Terminale ponctuelle orale sur un écrit	0 h 30	CCF		Orale s'appuyant sur un écrit	0 h 30
E7 : Pratiques professionnelles	U 7	5	CCF		CCF		Pratique et Orale	1 h 30
E8 : Epreuve facultative		Points au-dessus de 10	CCF					

*Epreuve comportant des situations d'évaluation en cours de formation

**APSAES : activités physiques sportive, artistique et d'entretien de soi

1. Epreuve E5 : Choix techniques

L'épreuve E5 valide la capacité **C5** du référentiel de certification :

C5 « Justifier des choix techniques liés à la conduite des activités d'élevage, de pension et d'éducation »

C'est une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2h30. Elle est identique pour les candidats en CCF et hors CCF.

Elle est affectée du coefficient 2.

Elle permet de vérifier que le candidat a acquis les méthodes de raisonnement nécessaires à la conduite de l'élevage canin et félin et des activités de pension et d'éducation. Le candidat montre qu'il est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour appréhender les situations de nature professionnelle et justifier des choix techniques.

L'épreuve repose sur une ou plusieurs situations techniques et professionnelles relatives à l'élevage / pension et à l'éducation / socialisation liée(s) au chien et/ou au chat. Elle comprend des questions mobilisant des références techniques et scientifiques et peut s'appuyer sur un nombre restreint de documents. Les documents se rapportent au secteur de l'activité et à son environnement et sont de nature variée : article technique ou scientifique, schéma, tableau de données, graphique...

La correction est effectuée par un enseignant de zootechnie et un enseignant de biologie-écologie.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille critériée nationale.

2. Epreuve E6 : Pilotage de l'entreprise

L'épreuve valide les capacités C6 et C7.

C6 « Elaborer un diagnostic global de l'entreprise dans un contexte de durabilité »

C7 « Communiquer en situation professionnelle »

Elle est affectée du coefficient 3. L'épreuve est commune à tous les candidats en CCF et hors CCF.

L'épreuve est orale et s'appuie sur un document écrit obligatoire, fourni en trois exemplaires, de 15 à 20 pages (sans annexe). Ce document, rédigé par le candidat, se rapporte à l'expérience professionnelle acquise lors des périodes de formation en milieu professionnel.

L'entreprise support est exclusivement une entreprise du secteur canin et/ou félin d'élevage ou de pension.

Le candidat restitue par écrit l'expérience vécue dans une entreprise durant une période de formation professionnelle d'au moins 8 semaines sur les 14 à 16 semaines obligatoires pour les apprenants en formation initiale scolaire. Cette formation en milieu professionnel doit permettre au candidat de comprendre l'organisation et le fonctionnement d'une entreprise dans un contexte de durabilité.

Le candidat mobilise des outils méthodologiques acquis dans le module MP1 en lien avec l'ensemble des modules professionnels.

Tout candidat ne présentant pas de dossier écrit ne pourra pas prétendre à sa soutenance orale et par conséquent à passer l'épreuve E6.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion,
- un enseignant de zootechnie,
- un professionnel du secteur

Ils sont tous les trois destinataires du dossier écrit.

L'évaluation de l'épreuve se déroule en deux temps :

L'évaluation de l'écrit

Elle est réalisée par les trois examinateurs à l'aide de la grille critériée nationale (jointe en annexe 1) en attribuant, à chaque capacité intermédiaire, un niveau sur les quatre possibles.

L'évaluation de l'oral

La soutenance orale dure 30 minutes au maximum et comprend :

- un exposé du candidat de 10 minutes au maximum. Cet exposé vise à présenter les éléments essentiels de l'étude réalisée.
- un entretien entre les examinateurs et le candidat d'une durée de 20 minutes au maximum. Cet entretien vise à approfondir les éléments présentés par le candidat et ne constitue pas une interrogation disciplinaire.

A l'issue de l'oral :

- chaque capacité intermédiaire est évaluée par un niveau résultant de la prestation orale,
- une note, synthèse des niveaux attribués par capacité intermédiaire à l'écrit comme à l'oral, est attribuée,
- la note finale est calculée,
- l'appréciation générale est rédigée.

Toutes les capacités intermédiaires doivent être évaluées. Elles peuvent l'être à l'écrit et/ou à l'oral.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale (annexe 1).

3. Épreuve E7 : Pratiques professionnelles

3.1 Définition de l'épreuve (extrait de l'annexe de l'arrêté)

L'épreuve E7 valide les capacités C8 à C13 du référentiel de certification.

C8 « Caractériser le contexte socio-économique de l'entreprise et le marché du chien et du chat »

C9 « Commercialiser les animaux de l'élevage et les services associés »

C10 « Réaliser la gestion technico-économique de l'entreprise »

C11 « Conduire les activités d'élevage et de pension dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal »

C12 « Conduire les opérations de socialisation et d'éducation des animaux »

C13 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »

L'épreuve E7 est affectée du coefficient 5.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve comporte 6 CCF.

Pour les candidats hors CCF :

Il s'agit d'une épreuve ponctuelle terminale pratique et orale d'une durée de 1h30.

Elle a pour support un ensemble de documents fournis par le candidat relatifs aux activités pratiques qu'il a effectuées.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de zootechnie,
- un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion
- un professionnel du secteur (l'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve).

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale (annexe 2).

3.2 Précisions relatives à la mise en œuvre pour les candidats hors CCF

Cette épreuve comporte deux phases distinctes : une phase de pratique explicitée et une phase orale à partir d'un dossier.

La pratique explicitée

Cette épreuve d'une durée d'une heure se déroule en deux temps :

- un temps de préparation de 20 minutes que le jury observe,
- un temps de réalisation pratique et d'entretien de 40 minutes.

Un sujet est tiré au sort par le candidat.

Dans le cadre de cette épreuve, le candidat doit montrer son aptitude à mettre en œuvre des opérations techniques adaptées et à les justifier.

L'oral à partir du dossier

Le dossier technique et économique support de l'interrogation orale est constitué sur un modèle proche de celui demandé pour le CCF3 de l'épreuve E7 pour les candidats bénéficiant du CCF. Ce dossier, rédigé par le candidat, est apporté par ce dernier au centre d'examen pour l'épreuve. Il ne fait pas l'objet d'une notation. En l'absence de dossier, le candidat ne sera évalué que sur la partie pratique explicitée, soit sur 8 points sur les 20 attribués à l'épreuve.

Le dossier est constitué de :

- 6 thèmes correspondant aux principales opérations techniques de la conduite du processus de production (gestion de l'élevage, reproduction, croissance, socialisation, gestion sanitaire, éducation, gestion du logement, activité de pension...) en lien avec les situations professionnelles vécues par le candidat ;
- 1 fiche de synthèse d'une page maximum présentant le contexte ;
- des documents de nature économique (environnement socioéconomique, filière, commerce, coûts, résultats, ...) relatifs aux thèmes présentés.

Au cours de la partie orale de l'épreuve, le jury soumet une question portant sur un élément du dossier.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

L'épreuve se décompose en 2 temps : 10 minutes de présentation et 20 minutes d'entretien.

3.3 Précisions relatives à la mise en œuvre pour les candidats en CCF

Le tableau ci-dessous précise, pour chaque CCF la/les capacité(s) qu'il valide, son coefficient, sa modalité. L'épreuve comporte 6 CCF et s'appuie sur les connaissances, les savoirs et savoir-faire développés dans les modules MP2, MP3, MP5, MP6, MP7 et MAP.

Capacités globales ou intermédiaires	CCF	Coef.	Modalités	Durée
C8 « Caractériser le contexte socio-économique de l'entreprise et le marché du chien et du chat » C10 « Réaliser la gestion technico-économique de l'entreprise »	CCF1	1	Ecrit	Définie par l'enseignant
C9 « Commercialiser les animaux de l'élevage et les services associés »	CCF2	0,5	Pratique explicitée	Définie par l'enseignant
C11.1 « Raisonner la conduite des activités » C11.2 « Organiser le travail en sécurité et dans le respect de la réglementation » C11.3 « Réaliser les opérations liées à l'élevage et à la pension » C11.4 « Analyser les performances technico-économiques et les impacts des activités »	CCF3	1,5	Oral à partir du dossier technique	25 minutes
C11.5 « Assurer la fonctionnalité des installations et des équipements »	CCF4	0,5	Pratique explicitée	Définie par l'enseignant
C12 « Conduire les opérations de socialisation et d'éducation des animaux »	CCF5	1	Pratique explicitée	Définie par l'enseignant
C13 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »	CCF6	0.5	Modalités définies par l'équipe pédagogique	

Précisions relatives au CCF1

Il prend la forme d'un écrit dont la durée est laissée à l'initiative des enseignants, portant sur l'économie du secteur canin et/ou félin. L'évaluation est assurée par les enseignants de sciences économiques et sociales et de gestion (SESG-GE) et de zootechnie.

Précisions relatives au CCF2

Il prend la forme d'une pratique explicitée. Il porte sur une mise en situation de vente ou d'achat avec un professionnel du secteur ou avec un particulier. L'évaluation est assurée par au moins deux personnes, l'enseignant de SESG obligatoirement, accompagné de l'enseignant de zootechnie et, si possible, d'un professionnel du secteur.

Précisions relatives au CCF3

Il prend la forme d'un oral avec pour support un dossier technique constitué par le candidat. Ce dossier est constitué de :

- 6 thèmes correspondant aux principales opérations techniques de la conduite du processus de production (gestion de l'élevage, reproduction, croissance, socialisation, gestion sanitaire, éducation, gestion du logement, activité de pension...) en lien avec les situations professionnelles vécues par le candidat ;
- 1 fiche présentant le ou les contexte(s) relatif(s) aux thèmes choisis.

Un exemplaire du dossier technique est transmis à l'évaluateur avant le début de l'épreuve.

L'ensemble du dossier peut donner lieu à une notation dans la limite de 20% de la note finale. Une pénalité peut être appliquée en cas d'absence d'une ou de plusieurs fiches dans le dossier.

Modalités de l'oral : L'évaluation est réalisée par un enseignant de zootechnie qui choisit le thème et construit la grille d'évaluation. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. La durée de l'épreuve est de 25 minutes et se décompose en 2 temps (10 minutes de présentation et 15 minutes d'échange avec l'enseignant). Pour chaque thème : le candidat présente le contexte, décrit, analyse et discute l'opération mise en œuvre. A l'initiative de l'établissement, un professionnel peut participer à l'évaluation.

Précisions relatives au CCF4

Il prend la forme d'une pratique explicitée. Le CCF évalue l'aptitude des candidats à réaliser une opération relative à la mise en œuvre ou à la maintenance d'un équipement dans le respect des objectifs et des contraintes liés à la production, aux conditions de sécurité et de protection de l'environnement. Le CCF est une évaluation de pratique explicitée, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat. Le candidat dispose d'un temps de préparation.

Le candidat est évalué sur ses capacités à :

- observer et apprécier une situation professionnelle,
- préparer et organiser le poste de travail,
- choisir les équipements, méthodes, outils et consommables nécessaires,
- réaliser les travaux,
- prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des opérateurs et des équipements ainsi que le respect de la réglementation en vigueur,
- prendre toutes les dispositions pour assurer les meilleures conditions de protection de l'environnement et de respect du bien-être animal,
- contrôler le résultat obtenu et en faire un bref compte-rendu,
- justifier ses choix et initiatives, décrire les difficultés rencontrées et les suites à envisager.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences et techniques des équipements (l'enseignant de physique-chimie peut y participer). Il définit les sujets, la durée de la préparation et de l'épreuve, et construit la grille d'évaluation. L'évaluation est réalisée en classe de terminale. L'épreuve peut être réalisée dans l'atelier pédagogique de STE, sur les structures d'élevage pédagogiques de l'établissement ou de l'entreprise partenaire possédant les équipements nécessaires.

Précisions relatives au CCF5

Il prend la forme d'une pratique explicitée à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat. Il permet d'évaluer les capacités liées aux opérations d'éducation et de socialisation.

Le candidat doit être capable :

- d'apprécier une situation professionnelle
- de préparer et d'organiser l'action
- de réaliser l'action demandée
- de prendre toutes les dispositions pour assurer le bien-être animal
- d'évaluer les résultats et d'en rendre compte
- de justifier ses choix et de proposer d'éventuelles voies d'amélioration
- de prendre les dispositions pour assurer le travail de l'opérateur en toute sécurité

Le candidat dispose d'un temps de préparation.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de zootechnie qui apprécie les moyens et les justifications de l'action mise en œuvre par le candidat et non les résultats obtenus sur l'animal.

L'enseignant définit les sujets, la durée de la préparation et de l'épreuve, et construit la grille d'évaluation.

L'évaluation est réalisée en classe de terminale.

Précisions relatives au CCF6

Les modalités de l'épreuve sont définies par l'équipe pédagogique en référence au projet pédagogique du module d'adaptation professionnelle validé par le DRAAF/ SRFD (note de service DGER/SDPOFE/N2010-2079 du 23 juin 2010).

Les contrôles en cours de formation qui permettent de valider les capacités C8, C9, C10, C11, C12 et C13 proposés aux candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité, peuvent présenter des formes et des modalités différentes à l'initiative des formateurs sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.

Le sous-directeur des politiques de formation
et d'éducation

Philippe VINCENT

**ANNEXE 1 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E6 « PILOTAGE DE L'ENTREPRISE »
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin »**

SESSION :

NOM :

PRENOM :

Capacités	Capacités intermédiaires	Critères au moment de l'épreuve	écrit				oral				note
			--	-	+	++	--	-	+	++	
C6-Elaborer un diagnostic global de l'entreprise dans un contexte de durabilité	C6.1- Situer l'entreprise dans son environnement	Relations de l'entreprise avec son environnement proche (socio-économiques, techniques, commerciales, juridiques...) Présentation de la situation de l'entreprise à partir des atouts et contraintes de l'environnement qui influencent le fonctionnement de l'entreprise.									4
	C6.2- Caractériser le fonctionnement de l'entreprise	-Présentation des finalités, objectifs et décisions du chef d'entreprise -Atelier(s) et moyens de production, -Analyse d'une prise de décision stratégique, de ses conséquences -Principaux indicateurs économiques et financiers (rentabilité, endettement...) Principaux indicateurs techniques									7
	C6.3- Formuler des éléments d'un diagnostic de durabilité	Les trois dimensions du développement durable : -environnementale : gestion des déchets, intégration des bâtiments, bien-être animal... -sociale : conditions de travail, insertion sociale... -économique : pérennité et transmissibilité de l'entreprise,...									4
C7- Communiquer en situation professionnelle	C7.1- S'informer sur les évolutions techniques et réglementaires	-Identification des organismes professionnels et administratifs sources d'informations, -Actualisation des données présentées									2/
	C7.2-Communiquer en interne et avec les partenaires	-Identification des outils et moyens de communication dans l'entreprise -Mise en évidence de l'importance de la communication -Cohérence de l'argumentation -Maîtrise du langage professionnel -Qualité de l'expression									3
Note en points entiers			/20								

Appréciation générale :

Fait le :

Signatures :

**ANNEXE 2 : GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE PONCTUELLE E7 « PRATIQUES PROFESSIONNELLES »
(CANDIDAT HORS CCF)
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin »**

SESSION :

NOM :

PRENOM :

	Capacités	Critères	Observations	Note
ORAL SUR DOSSIER	C8 - Caractériser le contexte socio-économique de l'entreprise et le marché du chien et du chat C9 - Commercialiser les animaux d'élevage et les services associés C10 - Réaliser la gestion technico-économiques de l'entreprise C11.1 - Raisonner la conduite des activités C13 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	- Pertinence de l'exposé - Précision de l'argumentation - Mobilisation des connaissances		/12
PRATIQUE EXPLICITEE	C11.2 - Organiser le travail en sécurité et dans le respect de la réglementation C11.3 - Réaliser les opérations liées à l'élevage et à la pension C11.4 - Analyser les performances technico-économiques et les impacts des activités C11.5 - Assurer la fonctionnalité des installations et des équipements C12 - Conduire les opérations de socialisation et d'éducation des animaux C10.3 - Réaliser les opérations liés à l'élevage	- Maîtrise des gestes professionnels - Utilisation du matériel et des équipements et installations - Organisation du travail - Respect du bien-être animal - Justification des pratiques		/8
			Note en points entiers	/20

Fait le :

Signatures :

Appréciation générale